

Liberté Égalité Fraternité

## MONPSYSANTÉ, L'ESSENTIEL

Bénéficier de séances chez le psychologue prises en charge par l'Assurance Maladie

## **MONPSYSANTÉ, C'EST QUOI?**

Jusqu'à 8 séances chez un psychologue conventionné prises en charge par l'Assurance Maladie pour toute la population en souffrance psychique à partir de 3 ans (enfants, adolescents et adultes).

MonPsySanté se met en place progressivement au cours de l'année 2022.



## MONPSYSANTÉ, COMMENT ÇA MARCHE?

- En cas de souffrance psychique légère à modérée, je consulte mon médecin qui m'oriente vers le dispositif MonPsySanté.
- 2. Je choisis un psychologue parmi les psychologues partenaires du dispositif.
- 3. Je peux bénéficier, en fonction de mes besoins, de 1 à 8 séances remboursées par an.
- 4. À l'issue de ma prise en charge, le psychologue informe avec mon accord mon médecin.

**DÉBUT 2022** 

Ça avance!

Annonce du remboursement des séances de psychologues

Les psychologues volontaires peuvent candidater au dispositif *via* une procédure dématérialisée

## QUI SONT LES PSYCHOLOGUES CONCERNÉS ?

Seuls les psychologues volontaires et sélectionnés sont conventionnés par l'Assurance Maladie pour participer au dispositif.



**PRINTEMPS 2022** 

C'est en place!

L'annuaire des psychologues partenaires est publié. Les parcours de prise en charge peuvent débuter



